

ARP FONCIER  
57 bd. de l'Embouchure  
31200 TOULOUSE  
Tel : 05 61 57 49 40  
Fax : 05 61 57 49 53

Département du HAUTE GARONNE  
Commune de SAINT LYS

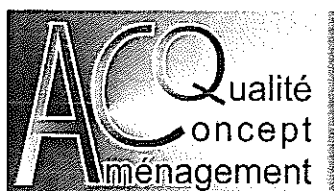
*Lotissement « Le Domaine ST JULIEN »*

***Demande de PERMIS d'AMENAGER***

*PA - 10 Règlement du lotissement*

Affaire 08-001

Avril 2010



A.C.Q.

Bureau d'Etudes Techniques VRD  
57 boulevard de l'Embouchure - 31200 TOULOUSE  
Tél. : 05 61 62 01 51 / Fax : 05 61 57 49 53  
Email : [acq.bet@wanadoo.fr](mailto:acq.bet@wanadoo.fr)

# DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

## SAINT-LYS

### **Lotissement « Le Domaine de Saint-Julien »**

#### **REGLEMENT**

##### **Article 1 - Implantation des constructions par rapport aux voies internes et trottoirs au vu de l'article R 123-10-1 du code de l'urbanisme**

---

Toute construction devra être implantée à une distance minimale de 3.0 m par rapport à l'emprise des voies internes, espaces verts et des trottoirs et à 5m pour la construction des garages.

##### **Article 2 - Implantation des constructions par rapport aux limites séparatives**

---

Les constructions doivent être écartées des limites séparatives d'une distance au moins égale à la demi-hauteur de la construction avec un minimum de 3 mètres, sous réserve des exceptions du paragraphe suivant.

Les constructions peuvent être implantées en limite séparative si la hauteur maximale sur celle-ci ne dépasse pas 3 mètres.